

Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le **01/07/2024 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 21/06/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	<b>DELIBERATION N°33.BU-2024-07-01</b>	<b>Groupe n° 1376</b>
	<b>SURZUR</b> Résidence Pen Duick	Reprise de la location d'un domicile partagé par la CLARPA

Suivant contrat de location signé le 22 juin 2007, BRETAGNE SUD HABITAT devenu MORBIHAN HABITAT a donné à bail, un domicile partagé adapté à l'accueil de personnes âgées désorientées au CCAS de SURZUR.

Le contrat concerne deux logements de type V situés au lieu-dit « Résidence Pen-Duick – 20 passage de l'Île Tascon » à SURZUR d'une surface utile totale de 285.50 m<sup>2</sup>.

Le loyer applicable au 01/07/2024 s'élèvera à 2 084.72 € et le loyer jardin à 26.58 €.

Le loyer suivra l'évolution annuelle, déterminée par le Conseil d'Administration et les textes réglementaires.

La mairie de SURZUR a donné congé dudit domicile partagé à MORBIHAN HABITAT. Le CCAS et le CLARPA se sont entendus pour mettre fin à la convention les liant au 1<sup>er</sup> juillet 2024, l'association assurera par la suite le portage. La gestion est assurée par le CLARPA 56.

Le CLARPA ayant reçu l'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale auprès de la DRIHL. Il a donc été décidé de transférer ce contrat du CCAS de SURZUR à l'association la CLARPA aux mêmes conditions.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide ce changement de gestionnaire au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et autorise le Directeur général à signer le contrat de location.



*Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024*